

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de membres présents : 27  
Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Convention d'animation avec la commune Usson en Forez – Office de tourisme

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration  
Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier  
Jean Claude Civard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :  
Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016

Monsieur le président rappelle qu'en 2002, la communauté de communes a été à l'initiative de la fusion des deux syndicats d'initiative de St Bonnet le Château et d'Usson en Forez, avec la création d'un office de tourisme intercommunal, géré par une association. Cette structure ouvre deux bureaux d'information touristique, l'un à St Bonnet le Château et l'autre à Usson en Forez. Pour chacun de ces lieux, une convention d'animation est signée, entre la commune accueillant le bureau d'information touristique, l'office de tourisme et la communauté de communes. Ce document répartit les charges de fonctionnement de la structure entre ces trois protagonistes, en vue d'assurer le service et les missions dévolus à un bureau d'information touristique ouvert toute l'année. La convention précédente, pour l'ouverture du bureau d'information touristique d'Usson en Forez a été dénoncée par la commune. Aussi, M. le président présente le nouveau projet de convention, fruit d'une nouvelle négociation avec la commune. Cette dernière sera valide à compter de la signature des trois parties, pour six ans.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :


- Approuve le projet de convention d'animation du bureau d'information touristique d'Usson en Forez, présenté par le président, pour six ans ;
- Autorise le président à signer la convention.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,  
Le 7 juillet 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016077-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016